

PILOTAGE DU DÉPLOIEMENT

Une équipe projet régionale

Composition	Rôle
DREAL Rhône-Alpes et ARRA-HLM assistées ponctuellement par le CEREMA	<ul style="list-style-type: none">• Pilotage et suivi de l'avancement du déploiement de SPLS.• Animation et mobilisation du réseau d'acteurs concernés.• Relais entre le local et le national.• Coordination des différentes étapes du déploiement.

Un comité de pilotage régional (COPIL)

Composition	Rôle
<ul style="list-style-type: none">• Équipe projet régionale qui préside et anime le COPIL.• Gestionnaires (DDT et collectivités délégataires des aides à la pierre).• 2 représentants des maîtres d'ouvrages (Grand Lyon Habitat et Alliade).• CDC, Action Logement.	<ul style="list-style-type: none">• Définition et validation des grands principes du déploiement (périmètre, calendrier, etc.).• Validation des productions.• Bilan du déploiement et piste d'évolution et d'amélioration du dispositif.

Une réunion régionale d'information à l'intention de l'ensemble des acteurs concernés

PÉRIMETRE DU DÉPLOIEMENT

ACTEURS CONCERNES

- **13 gestionnaires des aides à la pierre.**
- **89 maîtres d'ouvrage pré-identifiés (soit 89% des agréments sur la période 2009-2014) :**
 - **Tous les adhérents de l'ARRA-HLM et des associations départementales** ont été retenus, à l'exception des SACICAP ;
 - **7 non-adhérents à l'ARRA-HLM et aux associations départementales** pour lesquels des seuils de production ont été fixés, pour la période 2010-2014, à l'échelle régionale :
 - organismes HLM (OPH, SA HLM, sociétés coopératives), SEM / EPL : seuil fixé à 100 logements agréés sur la période ;
 - unions d'économie sociale : seuil correspondant : 100 logements (ex. : « Un toit pour tous ») ;
 - associations : seuil de prise en compte à 200 logements agréés (ex. : Alpha3A) ;
 - entreprises commerciales : seuil correspondant : 400 logements : (ex.: " Immobilière de la vallée du Rhône", "Foncière d'habitat et humanisme" et "Entreprendre pour Humaniser la Dépendance").

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU DEPLOIEMENT

FORMATIONS

Entre le 28 mai et le 23 juin 2015, 8 sessions (1 par département) ont été organisées et co-animées par la DREAL Rhône-Alpes / ARRA-HLM + 1 session de rattrapage assurée par la DREAL.

Bilan : 13 gestionnaires, 64 organismes (un ou deux référents SPLS par organismes) formés, soit 120 personnes (82 % des organismes adhérents ARRA ou associations départementales et 73 % de l'ensemble de la cible).

HABILITATIONS

78/ 81 maîtres d'ouvrage adhérents ARRA ou associations départementales, soit environ 500 personnes habilitées fin octobre 2015.

Gestionnaires :

- Galion : mises à jour et créations des profils finalisées fin août
- SISAL : mise à jour de la liste des utilisateurs et besoins de formation remontés à la DHUP

Suivi des habilitations (demandes de modifications / ajouts) se poursuivra au fil de l'eau, après cette première année de déploiement, et continuera à être assuré par l'équipe projet régionale.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU DEPLOIEMENT

HUIT ATELIERS TERRITORIAUX entre fin septembre et début novembre 2015.

Organisation et animation par le(s) gestionnaire(s) avec l'appui ARRA-HLM / DREAL

En amont des ateliers, des réunions d'échanges ARRA-HLM / Bailleurs adhérents ont permis de recenser les attentes et propositions d'amélioration sur les pratiques de programmation à proposer lors des ateliers.

- Publics concernés : les bailleurs, les services gestionnaires et instructeurs du département.
- Durée : ½ journée, entre le 29 septembre et le 5 novembre 2015
- Objectifs :
 - rappeler les enjeux de la charte de gestion, son architecture et ses premières orientations régionales ;
 - expliciter et partager les processus locaux de programmation: déroulé, calendrier et informations utiles aux gestionnaires, en plus de celles identifiées comme obligatoires dans SPLS (cf. tableaux 1 et 2).

En amont des ateliers, l'équipe projet a fourni une synthèse de l'état des lieux sur les pratiques des gestionnaires et d'un panel d'une trentaine de maîtres d'ouvrage.

⇒ réalisation d'un guide d'animation pour conduire ces ateliers territoriaux.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU DEPLOIEMENT

UNE CHARTE DE GESTION REGIONALE validée par le COPIL du 8 décembre 2015

- Être un mode d'emploi pour faciliter l'utilisation de SPLS par les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires des aides à la pierre, pour saisir les opérations à programmer en 2016 :
 - expliciter le calendrier et processus de programmation par territoire de gestion ;
 - préciser le rôle respectif de chacun dans le dispositif SPLS ;
 - préciser les informations à saisir, etc.
- Partager et donner de la clarté au processus de programmation afin de l'optimiser pour avoir :
 - une programmation fiabilisée plus tôt dans l'année ;
 - une meilleure visibilité sur l'atteinte des objectifs de production de logements sociaux.

Durée, modalités de suivi et de mise à jour

- Testée pour la programmation 2016, la charte est valable 1 an.
- Une évaluation du déploiement de l'outil SPLS sera réalisée en 2016 pour enrichir la charte pour la programmation 2017.

SPLS : UN BILAN PROMETTEUR

Une mobilisation des acteurs qui signe la réussite du déploiement
grâce à une gestion de proximité de l'équipe projet régionale
15 658 logements saisis dans SPLS (dont 2 683 logements programmés)

Un engagement à poursuivre à l'échelle de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes